

PROCES-VERBAL
Réunion du 14 octobre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 10 - Présents : 10 - Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de MISSY-LES-PIERREPONT sous la présidence de Mme Betty Bas, Maire

Convocation du 08/10/2024 - Affichage le 08/10/2024

Étaient Présents : Mesdames et Messieurs : BAS Betty, BAS David, CARRÉ Martial, DOS Santos Serge, DOS SANTOS Céline, FORTIN Hervé, FORTIN Christine, GOSSART Fabien, KLEIN Benoît et SOYEUX Samuel.

Absents :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance par le Conseil Municipal, Monsieur Benoît KLEIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024.

DELIBERATION N°13-2024 : Convention de fourrière animale avec la S.P.A. à compter du 15 octobre 2024

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de convention de fourrière animale du 14 octobre 2024 présenté par la Société Protectrice des Animaux, et applicable à compter du 15 octobre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte les conditions énoncées dans la convention qui prendra effet à compter du 15 octobre 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 et renouvelable par reconduction expresse pour une période ne pouvant excéder quatre ans . La convention se terminera le 31 décembre 2027.
- décide de porter les crédits nécessaires sur le budget 2024, à savoir une redevance annuelle de 1.33 € par habitant, **soit 142.31€ pour l'année 2024** ;
- autorise le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

Néant.

Le Maire, Betty BAS	
Le secrétaire de séance, Benoît KLEIN	